

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi 5 juin 2017, 19h30
Bureau municipal

Sont présents : M. Guy Dupuis
Mme Carmen Arseneault
M. François Pinard
M. Luc Laplante

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Mireille Dionne, est présente.

02
2017-06-74 Ordre du jour

01 Mot de bienvenue
02 Adoption de l'ordre du jour
03 Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2017
04 Approbation des comptes
05 Calendrier des séances (modification)
06 Centre des Sports et Loisirs (exemption taxe foncière)
07 Fonds de développement des territoires (Festival du Cochon)
08 Mise en demeure (Luc Bouthiller)
09 Congrès FQM (inscription)
10 Politique de rémunération du personnel électoral (adoption)
11 Projet de loi 122
12 Puits municipaux (réhabilitation)

Correspondance

- CN (programme de désherbage 2017)
- Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska (rapport annuel 2016)

Varia :

Période de questions
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03
2017-06-75 Adoption des procès-verbaux du mois de mai 2017

Il est proposé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les procès-verbaux du mois de mai 2017 tels que présentés et sans lecture.

Adoptée

04
2017-06-76 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs au montant de 111 475.86\$.

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05
2017-06-77 Calendrier des séances (modification)

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de reporter au lundi 17 juillet 2017 la séance ordinaire du conseil du mois de juillet.

Il est également résolu d'ajouter d'une séance extraordinaire lundi 19 juin 2017 à 16h00.

Adoptée

06
2017-06-78 Centre des Sports et Loisirs (exemption taxe foncière)

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières du Centre des sports et loisirs de Sainte-Perpétue (113 rue Saint-Charles) à la Commission municipale du Québec ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité pour connaître son opinion;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'appuyer la demande d'exemption des taxes municipales demandée par le Centre des sports et loisirs.

Adoptée

07
2017-06-79 Fonds de développement des territoires (Festival du Cochon)

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'appuyer la demande d'aide financière de 10 000\$ pour l'organisme du Festival du Cochon, dans le cadre du fonds de développement des territoires.

Il est de plus résolu de mandater madame Mireille Dionne, directrice générale, à agir pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue et ainsi l'autoriser à signer tout document nécessaire au dossier.

Adoptée

08
2017-06-80 Mise en demeure (Luc Bouthiller)

CONSIDÉRANT la mise en demeure de monsieur Luc Bouthiller reçue le 18 avril 2017 pour un bris de véhicule survenu sur le route Bureau ;

CONSIDÉRANT la négation de responsabilité par l'assureur la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 604.1 du Code des municipalités sur *l'exonération de responsabilité en matière de voirie*.

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de respecter la réfutation de l'assureur et de ne pas donner suite à la mise en demeure de monsieur Luc Bouthiller.

Adoptée

09
Congrès FQM 2017 (inscription)

Le dossier est reporté à la prochaine séance du conseil.

10
2017-06-81 Politique de rémunération du personnel électoral (adoption)

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est une responsabilité de chaque municipalité locale (tout en respectant le minimum prévu par la loi);

CONSIDÉRANT qu'une politique doit être adoptée pour la rémunération du personnel électoral lors des élections municipales 2017 et suivantes.

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le document intitulé "Politique de rémunération du personnel électoral 2017" et que la présidente d'élection soit autorisée à verser les rémunérations qui y sont prévues à compter de l'élection générale de 2017, nonobstant le budget 2017 ainsi que pour les élections municipales subséquentes.

Adoptée

11
2017-06-82 Projet de loi 122

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi pour le futur des régions du Québec ;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans ;

CONSIDÉRANT que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017.

Il est proposé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil :

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122 ;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée

12

2017-06-83 Puits municipaux (réhabilitation)

CONSIDÉRANT les résultats de la réhabilitation du puits PP-3 (augmentation de 66.7% de sa capacité initiale) par la firme Arrakis Consultants ;

CONSIDÉRANT que les puits PP-3 et PZ-4 devraient suffire à la demande jusqu'à la mise à niveau du réseau ;

CONSIDÉRANT l'approvisionnement potentiel et probable en eau potable par le réseau d'eau de la Ville de Nicolet.

Il est proposé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil de cesser le développement du puits PP-3 et de se limiter à ce puits pour fins de développement.

Il est de plus résolu d'autoriser la firme Arrakis Consultants à procéder à la demande de C.A. 31.75 de la LQE avec PP-3 et PZ-4 afin de pouvoir lever l'avis d'ébullition rapidement.

Adoptée

20h00 Période de questions

2017-06-84 Levée de la séance

Il est proposé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h05.

Adoptée

Line Théroux
Maire

Mireille Dionne
Directrice générale & secrétaire-trésorière